







# Procedure file

Informations de base	
NLE - Procédures non législatives	2016/0052(NLE)
Procédure terminée, en attente de publication au Journal officiel	
<p>Accord UE/Islande/Liechtenstein/Norvège: mécanisme financier de l'EEE 2014-2021; accord Norvège/UE: mécanisme financier norvégien 2014-2021; protocole additionnel à l'accord CEE/Norvège; protocole additionnel à l'accord CEE/Islande</p>	
<p>Sujet 6.40.01 Relations avec les pays de l'EEE/AELE</p>	
<p>Zone géographique Islande Liechtenstein Norvège</p>	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<p><b>INTA</b> Commerce international</p>	<p> <a href="#">BORRELLI David</a></p> <p>Rapporteur(e) fictif/fictive</p> <p> <a href="#">PABRIKS Artis</a></p> <p> <a href="#">DANTI Nicola</a></p> <p> <a href="#">CAMPBELL BANNERMAN David</a></p> <p> <a href="#">SCHAAKE Marietje</a></p> <p> <a href="#">HAUTALA Heidi</a></p>	15/03/2016
Conseil de l'Union européenne	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<p><b>REGI</b> Développement régional</p>	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Commission européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date
	<p><a href="#">Affaires économiques et financières ECOFIN</a></p>	<a href="#">3555</a>	11/07/2017
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	<p><a href="#">Affaires économiques et financières</a></p>	MOSCOVICI Pierre	

Événements clés			
23/02/2016	Document préparatoire	<a href="#">COM(2016)0086</a>	Résumé
12/04/2016	Publication de la proposition législative	<a href="#">06679/2016</a>	Résumé
25/05/2016	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
21/03/2017	Vote en commission		
24/03/2017	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	<a href="#">A8-0072/2017</a>	Résumé
17/05/2017	Débat en plénière		
18/05/2017	Résultat du vote au parlement		
18/05/2017	Décision du Parlement	<a href="#">T8-0221/2017</a>	Résumé
11/07/2017	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
11/07/2017	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2016/0052(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives
Sous-type de procédure	Approbation du Parlement
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 207; Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 175-p3; Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 218-p6a
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Étape de la procédure	Procédure terminée, en attente de publication au Journal officiel
Dossier de la commission parlementaire	INTA/8/05860

Portail de documentation					
Document annexé à la procédure		<a href="#">COM(2016)0084</a>	23/02/2016	EC	
Document préparatoire		<a href="#">COM(2016)0086</a>	23/02/2016	EC	Résumé
Document de base législatif		<a href="#">06679/2016</a>	12/04/2016	CSL	Résumé
Document annexé à la procédure		<a href="#">06956/2016</a>	12/04/2016	CSL	
Document annexé à la procédure		<a href="#">06957/2016</a>	12/04/2016	CSL	
Document annexé à la procédure		<a href="#">06959/2016</a>	12/04/2016	CSL	
Document annexé à la procédure		<a href="#">06960/2016</a>	12/04/2016	CSL	
Projet de rapport de la commission		<a href="#">PE584.163</a>	07/06/2016	EP	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		<a href="#">A8-0072/2017</a>	24/03/2017	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		<a href="#">T8-0221/2017</a>	18/05/2017	EP	Résumé

## Norvège/UE: mécanisme financier norvégien 2014-2021; protocole additionnel à l'accord CEE/Norvège; protocole additionnel à l'accord CEE/Islande

---

OBJECTIF : conclure i) l'accord entre l'Union européenne, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège concernant un mécanisme financier de l'EEE pour la période 2014-2021, ii) l'accord entre la Norvège et l'Union européenne concernant un mécanisme financier norvégien pour la période 2014-2021 ; iii) le protocole additionnel à l'accord entre la Communauté économique européenne et la Norvège et iv) le protocole additionnel à l'accord entre la Communauté économique européenne et l'Islande.

ACTE PROPOSÉ : décision du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Conseil ne peut adopter l'acte que si le Parlement européen a approuvé celui-ci.

CONTEXTE : la nécessité de réduire les disparités économiques et sociales au sein de l'Espace économique européen (EEE) persiste et la Commission estime nécessaire d'établir un nouveau mécanisme pour les contributions financières des États de l'Association européenne de libre-échange (AELE) membres de l'EEE ainsi qu'un nouveau mécanisme financier norvégien.

Dans cette perspective, le Conseil a autorisé la Commission, le 7 octobre 2013, à ouvrir des négociations avec l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège en vue de la conclusion d'un accord sur les futures contributions financières des États de l'AELE membres de l'EEE à la cohésion économique et sociale au sein de l'EEE.

En parallèle, un réexamen des protocoles entre l'UE et l'Islande et entre l'UE et la Norvège sur le commerce du poisson a été entamé en vertu de la clause de révision des protocoles additionnels aux accords de libre-échange conclus avec la Norvège et l'Islande.

Les négociations se sont conclues le 17 juillet 2015 par le paragraphe:

- de l'accord entre l'Union européenne, l'Islande, la Principauté de Liechtenstein et le Royaume de Norvège concernant un mécanisme financier de l'EEE pour la période 2014-2021,
- de l'accord entre le Royaume de Norvège et l'Union européenne concernant un mécanisme financier norvégien pour la période 2014-2021,
- du protocole additionnel à l'accord entre la Communauté économique européenne et le Royaume de Norvège, et
- du protocole additionnel à l'accord entre la Communauté économique européenne et l'Islande.

CONTENU : avec la présente proposition, la Commission invite le Conseil à adopter la décision relative à la conclusion de l'accord sur le mécanisme financier de l'EEE, de l'accord avec la Norvège, du protocole avec la Norvège et du protocole avec l'Islande, après avoir obtenu l'approbation du Parlement européen.

Conformément à l'accord sur le mécanisme financier de l'EEE et à l'accord avec la Norvège, les États de l'AELE membres de l'EEE devraient contribuer financièrement à la cohésion économique et sociale au sein de l'EEE à hauteur de 2.800.000.000 EUR au total au cours de la période 2014-2021 et partant, à la réalisation des objectifs généraux de la stratégie Europe 2020. Un certain montant serait aussi affecté à la lutte contre le chômage des jeunes.

Le réexamen des protocoles entre l'UE et l'Islande et entre l'UE et la Norvège sur le commerce du poisson a conduit à l'octroi de nouvelles concessions à ces deux pays pour la période 2014-2021. Ces concessions consistent pour l'essentiel en un renouvellement des concessions qui existaient pendant la période 2009-2014, moyennant:

- pour l'Islande, une légère augmentation des deux contingents tarifaires,
- pour la Norvège, une légère augmentation des concessions pour certaines lignes tarifaires et un renouvellement des anciennes concessions pour d'autres. La Norvège reconduirait les dispositions relatives au transit des poissons et des produits de la pêche pour une période de sept ans à compter de la date à laquelle les nouvelles concessions entreraient en application à titre provisoire.

Les accords et les protocoles s'appliqueraient à titre provisoire à partir des dates prévues dans leurs articles, dans l'attente de l'achèvement des procédures nécessaires à leur ratification ou à leur conclusion et à leur entrée en vigueur.

## Accord UE/Islande/Liechtenstein/Norvège: mécanisme financier de l'EEE 2014-2021; accord Norvège/UE: mécanisme financier norvégien 2014-2021; protocole additionnel à l'accord CEE/Norvège; protocole additionnel à l'accord CEE/Islande

---

OBJECTIF : conclure i) l'accord entre l'Union européenne, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège concernant un mécanisme financier de l'EEE pour la période 2014-2021, ii) l'accord entre la Norvège et l'Union européenne concernant un mécanisme financier norvégien pour la période 2014-2021 ; iii) le protocole additionnel à l'accord entre la Communauté économique européenne et la Norvège et iv) le protocole additionnel à l'accord entre la Communauté économique européenne et l'Islande.

ACTE PROPOSÉ : décision du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Conseil ne peut adopter l'acte que si le Parlement européen a approuvé celui-ci.

CONTEXTE : la nécessité de réduire les disparités économiques et sociales au sein de l'Espace économique européen (EEE) persiste. En conséquence, il s'avère nécessaire d'établir un nouveau mécanisme pour les contributions financières des États de l'AELE membres de l'EEE ainsi qu'un nouveau mécanisme financier norvégien.

Le 7 octobre 2013, le Conseil a autorisé la Commission à ouvrir des négociations avec l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège en vue de la conclusion d'un accord sur les futures contributions financières des États de l'AELE membres de l'EEE à la cohésion économique et sociale au sein de l'EEE.

Le mécanisme financier de l'EEE (2014-2021) et les subventions norvégiennes (2014-2021) contribueront à la réalisation des objectifs généraux de la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

Le remplacement des mécanismes financiers existants par de nouveaux mécanismes, couvrant une période différente, concernant des montants de fonds différents, ayant des dispositions d'exécution différentes, ainsi que le renouvellement et l'extension des concessions relatives à certains poissons et produits de la pêche, constituent, dans leur ensemble, un développement important de l'association avec les États EEE AELE, justifiant un recours à l'article 217 du TFUE (base légale pour la conclusion d'un accord d'association).

Dans ce contexte :

- l'accord entre l'UE, l'Islande, la Principauté de Liechtenstein et le Royaume de Norvège concernant un mécanisme financier de l'EEE pour la période 2014-2021,
- l'accord entre la Norvège et l'UE concernant un mécanisme financier norvégien pour la période 2014-2021,
- le protocole additionnel à l'accord entre la Communauté économique européenne et la Norvège et
- le protocole additionnel à l'accord entre la Communauté économique européenne et l'Islande,

ont été signés à Bruxelles.

Il convient maintenant d'approuver lesdits accords et protocoles au nom de l'Union.

CONTENU : avec la présente proposition, il est prévu d'inviter le Conseil à adopter la décision relative à la conclusion de l'accord sur le mécanisme financier de l'EEE, de l'accord avec la Norvège, du protocole avec la Norvège et du protocole avec l'Islande, après avoir obtenu l'approbation du Parlement européen.

La proposition vise, entre autre, à fixer le cadre d'un nouveau mécanisme financier ainsi que plusieurs accords avec la Norvège et les États de l'AELE membres de l'EEE en vue de contribuer financièrement à la cohésion économique et sociale au sein de l'EEE à hauteur de 2,8 milliards EUR au total au cours de la période 2014-2021.

Pour connaître les autres points essentiels de la proposition, se reporter au résumé de la proposition initiale de la Commission daté du 23.2.2016 sur la présente fiche de procédure.

Les accords et les protocoles s'appliqueraient à titre provisoire à partir des dates prévues dans leurs articles, dans l'attente de l'achèvement des procédures nécessaires à leur ratification ou à leur conclusion et à leur entrée en vigueur.

## Accord UE/Islande/Liechtenstein/Norvège: mécanisme financier de l'EEE 2014-2021; accord Norvège/UE: mécanisme financier norvégien 2014-2021; protocole additionnel à l'accord CEE/Norvège; protocole additionnel à l'accord CEE/Islande

---

La commission du commerce international a adopté le rapport de David BORRELLI (EFDD, IT) sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion de l'accord entre l'Union européenne, l'Islande, la Principauté de Liechtenstein et le Royaume de Norvège concernant un mécanisme financier de l'EEE pour la période 2014-2021, de l'accord entre le Royaume de Norvège et l'Union européenne concernant un mécanisme financier norvégien pour la période 2014-2021, du protocole additionnel à l'accord entre la Communauté économique européenne et le Royaume de Norvège et du protocole additionnel à l'accord entre la Communauté économique européenne et l'Islande.

La commission parlementaire a recommandé que le Parlement donne son approbation à la conclusion des accords et protocoles.

Conformément à l'accord sur le mécanisme financier de l'Espace économique européen (EEE) et à l'accord avec la Norvège, les États de l'AELE membres de l'EEE contribueront financièrement à la cohésion économique et sociale au sein de l'EEE à hauteur de 2,8 milliards EUR au total au cours de la période 2014-2021. Un certain montant sera aussi affecté à la lutte contre le chômage des jeunes. Ce résultat représente une augmentation globale de la contribution financière de 11,3% par rapport à la période 2009-2014.

Le réexamen des protocoles entre l'UE et l'Islande et entre l'UE et la Norvège sur le commerce du poisson a conduit à l'octroi de nouvelles concessions à ces deux pays pour la période 2014-2021.

Le rapporteur est favorable à la mise en place d'un nouveau mécanisme pour les contributions financières des États de l'AELE membres de l'EEE ainsi que d'un nouveau mécanisme financier norvégien compte tenu de la nécessité persistante de combler les disparités économiques et sociales au sein de l'Espace économique européen.

## Accord UE/Islande/Liechtenstein/Norvège: mécanisme financier de l'EEE 2014-2021; accord Norvège/UE: mécanisme financier norvégien 2014-2021; protocole additionnel à l'accord CEE/Norvège; protocole additionnel à l'accord CEE/Islande

---

Le Parlement européen a adopté par 570 voix pour, 38 voix contre et 23 abstentions, une résolution législative sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion de l'accord entre l'Union européenne, l'Islande, la Principauté de Liechtenstein et le Royaume de Norvège concernant un mécanisme financier de l'EEE pour la période 2014-2021, de l'accord entre le Royaume de Norvège et l'Union européenne concernant un mécanisme financier norvégien pour la période 2014-2021, du protocole additionnel à l'accord entre la Communauté économique européenne et le Royaume de Norvège et du protocole additionnel à l'accord entre la Communauté économique européenne et l'Islande.

Le Parlement donne son approbation à la conclusion des accords et protocoles.

Conformément à l'accord sur le mécanisme financier de l'Espace économique européen (EEE) et à l'accord avec la Norvège, les États de l'AELE membres de l'EEE contribueront financièrement à la cohésion économique et sociale au sein de l'EEE à hauteur de 2,8 milliards EUR au total, au cours de la période 2014-2021.

Le réexamen des protocoles entre l'UE et l'Islande et entre l'UE et la Norvège sur le commerce du poisson a conduit à l'octroi de nouvelles concessions à ces deux pays pour la période 2014-2021.

